



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours Régional Image Projetée « Nature »

17 Mars 2023

Cette compétition est organisée par l'UR 09 en collaboration avec Marie SAJOUS de l'URAPMIP, Commissaire de ce concours.

Date de la compétition : 17.03.2023

Publication des résultats : 25.03.2023

Lieu de la compétition : Sur Internet

Vos fichiers

Les inscriptions se font après connexion sur le site Compétitions : <http://copain.federation-photo.fr>

Vous pouvez télécharger vos fichiers sur le site des concours à partir du 01.12.2022.

Lien vers les Concours : <http://copain.federation-photo.fr/webroot/competitions/regions/?ur=09&annee=2023>

Date limite de téléchargement : 28 février 2023

Conditions de participation

- Ces compétitions sont ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.
- Un auteur ne peut participer qu'à un niveau de compétitions de la même discipline, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux, au cours de l'année et une seule fois, même en cas d'appartenance à plusieurs clubs.
- Tous les éléments composant l'image finale doivent être la propriété de l'auteur.
- Une photo et/ou son support ne doivent comporter aucun signe distinctif qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo et/ou sur son support. Il n'est pas admis de légende sous chaque photo.
- Les photos animalières ne pourront pas être récompensées dans les compétitions clubs Papier et IP couleur – Papier et IP Monochrome.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions.
- Pour tous les compétitions, sauf contre-indication, il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site des compétitions (format 1920x1920 pixels en JPEG (avec au moins une des dimensions égale à 1920 px), d'un poids maximum de 3 Mo, sans profil colorimétrique).

Les dossiers non conformes ne participeront pas à la compétition et/ou au National.

Extrait du Règlement Concours Nature FPF :

« Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits ou d'éléments portant l'empreinte de la main de l'homme. Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous

les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements, inclusions d'éléments, images infrarouges qui modifient l'image originale ne seront pas recevables, donc élimination de ladite photo. Seront admis, le recadrage, les effacements de traces sur le capteur ainsi que les images monochromes et le « focus stacking ».

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient

du plus haut niveau artistique.

SPÉCIFICITÉS POUR LA NATURE

Le bien-être du sujet est plus important que la photographie. La photographie animalière contribue à faire connaître la faune et la flore et à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la biodiversité, mais le photographe doit être conscient de l'impact que sa démarche peut avoir sur les sujets photographiés. Cela signifie que l'appâtage de sujets avec des créatures vivantes, le retrait d'oiseaux des nids, la capture ou l'enlèvement d'espèces sauvages (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, ...) et plus généralement, tout comportement contribuant à un stress excessif et à la mise en danger d'une créature vivante dans le but d'obtenir une photographie est hautement contraire à l'éthique. De telles photographies ne sont pas autorisées en compétition Nature et les juges seront vigilants et soucieux de ne pas les récompenser. En inscrivant ses photos dans une compétition nature organisé par la FPF l'auteur s'engage à en respecter le règlement en prêtant une attention particulière aux conditions de prise de vue.

Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de l'éthique Nature, mais aussi tenir à la disposition du commissaire, les fichiers natifs des photos en compétition. »

Commissaire de l'IP Nature

Marie SAJOURS 06.78.50.67.54

mail : mariesajous@orange.fr

Gisele PEYROT CHEVRY
Présidente UR09

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé